

# Règlement Intérieur Caf des Landes Aide Vacances Enfants 2025

## OBJECTIFS

La Caf des Landes a fait le choix de faire gérer son dispositif d'aides aux vacances auprès d'un public cible à Vacaf à partir de 2025.

Ce dispositif a pour objectif de soutenir les départs en vacances des enfants qui n'ont pas bénéficié de temps d'accueil au sein d'une structure de loisirs ou de séjour sur une période passée.

C'est un dispositif complémentaire à l'aide au temps libre de la Caf des Landes.

## LES CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Pour les enfants de 4 à 17 ans du département des Landes dont les familles sont allocataires de la Caf des Landes
- Avoir perçu au moins une prestation familiale mensuelle au mois d'octobre 2024 ou étant bénéficiaire du RSA, PPA ou de l'APL.
- Avoir un QF inférieur ou égal à 723 €
- Tout séjour de vacances durant toutes les vacances scolaires
- Un seul séjour dans l'année par enfant
- Montant de l'aide : 20 € par jour et par enfant
- Minimum 3 nuits et 4 jours
- Maximum : proposition de 8 jours (moyenne)
- Dans la limite du budget voté : proposition 50 000 €
- Typologie de séjour : séjours vacances
- Ressources de référence : QF Janvier N calculé sur les revenus N-2
- Séjours déclarés SDJES
- Séjour organisé par un organisateur de séjour dont le siège est dans les Landes

- Chaque organisateur de séjour devra conventionner avec Vacaf via la Caf des Landes qui gèrera les conventionnements
- Aide directement versée à l'organisateur du séjour, déduction faite des autres aides
- Les organisateurs de séjours s'appuieront sur le tableau de calcul des aides pour donner le montant des aides de la famille à Vacaf avant calcul de l'AVE (maquette excel fournie par la Caf des Landes)
- Les conventions détailleront les modalités pratiques.